



TITRE: IDÉOLOGIES PATRIOTIQUES ET LINGUISTIQUES DU GLOSSAIRISTE OSCAR DUNN AU XIX^E SIÈCLE

AUTEURS: WIM REMYSEN (UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE) ET NADINE VINCENT (UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE)

REVUE: *CIRCULA*, NUMÉRO 19 : *VARIA*

ÉDITEUR: LES ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ANNÉE: 2024

PAGES: 36-53

ISSN: 2369-6761

URI: [HTTP://HDL.HANDLE.NET/11143/21997](http://hdl.handle.net/11143/21997)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/21997](https://doi.org/10.17118/11143/21997)

Idéologies patriotiques et linguistiques du glossairiste Oscar Dunn au XIX^e siècle¹

Wim Remysen, Université de Sherbrooke

Wim.Remysen@USherbrooke.ca

Nadine Vincent, Université de Sherbrooke

Nadine.Vincent@USherbrooke.ca

Résumé : Oscar Dunn (1845-1885) est un des premiers intellectuels à affirmer la légitimité du français canadien. Ses idées à propos de l'identité nationale des Canadiens français permettent de mieux comprendre ses propos concernant la langue. Dunn considère par exemple que les canadianismes sont tout à fait légitimes du fait qu'ils permettent à ses compatriotes d'exprimer leur nationalité, différente de celle des Français. L'objectif de cet article est d'analyser en quoi les idées de Dunn à propos de la nation canadienne-française (son destin, son identité, son rapport à la France) se reflètent dans ses discours qui revendiquent l'autonomie linguistique des Canadiens français. Cette étude s'appuie sur une variété de documents, incluant ses œuvres imprimées, ses discours publics et sa correspondance personnelle.

Mots-clés : lexicographie québécoise, Oscar Dunn, nationalité, patriotisme, autonomie linguistique

Abstract: Oscar Dunn (1845-1885) stands out as one of the first intellectuals to have acknowledged the legitimacy of Canadian French. The ideas he expresses on the French Canadian's nationality and identity are a key to the better understanding of his motivations to write about language in the way he does. His open-mindedness towards the legitimacy of canadianisms, e.g., is tantamount to the idea that the particularities of the language used by his compatriots are an expression of their nationality. The aim of this article is to analyze how Dunn's ideas on the French Canadian nation (its destiny, its identity, its relationship with France) are reflected in his discourse on the legitimacy of its language. This study will be based on a variety of documents, including Dunn's published work, public speeches and personal correspondence.

Keywords: lexicography in Québec, Oscar Dunn, nationalism, patriotism, linguistic autonomy

1. Une version anglaise de ce texte est disponible sous le titre « French lexicography in Québec : the works and ideas of Oscar Dunn », dans Sarah Ogilvie et Gabriella Safran (dir.) (2020), *The whole world in a book : dictionaries in the nineteenth century*, New York, Oxford University Press, p. 131-151. Nous remercions Sarah Ogilvie de son accord pour la publication de l'article en français.

1. Introduction

Oscar Dunn (1845-1885) a joué un rôle important dans l'histoire de la lexicographie au Québec. Il se démarque comme un des premiers intellectuels à reconnaître la légitimité du français canadien² à une époque fortement marquée par le purisme linguistique. Comparativement à ses prédécesseurs, tous préoccupés par la pureté et la correction de la langue des Canadiens français, Dunn a un réel intérêt scientifique pour le français en usage au Québec, un français qu'il souhaite décrire plutôt que stigmatiser. Cet intérêt s'exprime entre autres par l'étude que Dunn propose des liens historiques qui unissent le français du Canada et celui de France, un thème récurrent dans son *Glossaire franco-canadien*³. Dans ce tout premier glossaire du français canadien, publié en 1880, Dunn affiche un sentiment de confiance, une liberté de pensée et une rigueur qui contrastent avec la pratique lexicographique de l'époque.

En plus de son originalité et de sa modernité, l'œuvre de Dunn est intéressante d'un point de vue sociopolitique. Ses idées concernant la langue sont en effet étroitement liées à ses opinions politiques et religieuses, des thèmes qu'il aborde régulièrement dans ses écrits journalistiques parus dans les années 1860 et 1870. Dunn s'intéresse ainsi à de nombreuses préoccupations concernant la langue et l'identité québécoises dont certaines sont toujours d'actualité : dans quelle mesure l'héritage culturel français fait-il partie de l'identité québécoise ?⁴ la langue française appartient-elle aux Québécois de la même façon qu'elle appartient aux Français ? et l'utilisation d'une variété de langue distincte de la langue française fait-elle du Québec une nation distincte à part entière ?

Dans cet article, nous examinerons les idées exprimées par Dunn concernant la nation canadienne-française (son identité, son destin, sa relation avec la France) et nous analyserons comment celles-ci interagissent avec sa façon de penser la langue et surtout la légitimité du français canadien. C'est le parcours biographique de Dunn, ponctué des plus importants discours et articles grâce auxquels il s'est fait connaître dans les cercles intellectuels de son époque, qui nous servira de toile de fond. Nous nous intéresserons bien sûr en premier lieu à son *Glossaire*, sa préface et ses contenus

2. L'appellation *québécois* est apparue dans les années 1960. Avant, on désignait les francophones du Québec par l'étiquette *Canadien français*, et leur variété de français par l'étiquette *français canadien*.

3. « En lexicographie québécoise, les *glossairistes* sont les auteurs des quatre ouvrages lexicographiques parus de 1880 à 1930, et qui se sont donné pour mission de trouver dans des glossaires régionaux français les racines de certains emplois québécois. Ils ouvriront la voie de la lexicographie descriptive. » (Vincent, 2022 : 13) Celui d'Oscar Dunn sera suivi de ceux de Sylva Clapin, auteur du *Dictionnaire canadien-français* (1894), de Narcisse-Eutrope Dionne, auteur du *Parler populaire des Canadiens français* (1909) et de la Société du parler français au Canada, auteure du *Glossaire du parler français au Canada* (1930).

4. Lamonde (2001) résume l'identité québécoise par la formule suivante : $Q = (F)+(GB)+(USA)^2-R$. Cette formule contient les différentes composantes historiques qui rendent le Québec si unique dans le contexte nord-américain. Les lettres F et GB désignent l'héritage français et britannique, USA reflète le caractère américain de la société québécoise (Lamonde est d'avis que cette dimension est très importante, d'où l'utilisation de la puissance 2) et R rappelle l'influence de Rome, c'est-à-dire de l'Église catholique (le signe de soustraction rappelle que cette influence est décroissante).

lexicographiques. Cet ouvrage, qu'il publie seulement quelques années avant sa mort, constitue en quelque sorte l'aboutissement d'un appel constant à l'engagement pour « la patrie ».

2. La présence du français au Québec et le contexte sociopolitique du XIX^e siècle

Depuis plus de 400 ans⁵, le français est la langue maternelle de la majorité des habitants du Québec, province du Canada comptant aujourd'hui près de 9 millions d'habitants. En 1534, Jacques Cartier prend possession du territoire au nom du roi de France, François 1^{er}. Les décennies suivantes seront surtout consacrées à l'exploration et au commerce, notamment de la fourrure, avec les Nations autochtones de l'est du territoire. En 1608 commence le peuplement, alors que Samuel de Champlain fonde la première habitation⁶, qui deviendra plus tard la ville de Québec. Après des débuts de colonisation difficiles, d'autres villes seront fondées, notamment Trois-Rivières (1634) et Montréal (1642), mais le développement démographique de la colonie restera modeste. Ainsi, au tournant du XVII^e siècle, la population est estimée à 13 815 habitants (Asselin et McLaughlin, 1994 : 105). Vers le milieu du XVIII^e siècle, la population de la Nouvelle-France (75 000 habitants) est encore, et de beaucoup, inférieure à celle que l'on trouve à la même époque dans les colonies britanniques qui forment la Nouvelle-Angleterre, où on dénombre déjà deux millions de colons. Dès les débuts du Régime français, le français est la langue commune de tous les habitants de la Nouvelle-France, contrairement à la France où, à l'époque, une partie importante de la population parle un des nombreux dialectes ou une des langues régionales en usage dans le pays (Poirier, 1994 ; Rey, 2008).

À la suite de défaites décisives de l'armée française face à l'armée britannique, la France cède la Nouvelle-France à l'Angleterre en 1763, par le traité de Paris. Les habitants de langue française, largement majoritaires sur le territoire, ne s'inquiètent pas du sort de leur langue à cette époque. Le colonisateur britannique est relativement conciliant et l'Acte de Québec (1774) garantit la liberté de religion dans la colonie, en plus de reconnaître le droit civil français. La couronne britannique espère ainsi éviter que l'ancienne colonie française soit tentée de se joindre aux colonies du Sud où grondent déjà les tensions qui mèneront à l'indépendance américaine. La défaite des Britanniques au sud du 49^e parallèle entraîne les colons restés fidèles à l'Angleterre à migrer vers le Nord. Ces « loyalistes » arrivent dans la colonie canadienne et n'acceptent pas de se retrouver minoritaires face aux francophones catholiques, alors qu'ils sont en territoire britannique. Ils exigent la création d'une province distincte où ils seront majoritaires. L'Acte constitutionnel de 1791 crée le Haut-Canada (aujourd'hui l'Ontario), peuplé de 10 à 15 000 habitants presque exclusivement anglophones, et le Bas-Canada (aujourd'hui le Québec), peuplé de 150 000 personnes, majoritairement francophones. Dès la première

5. Voir Lacourcière, Provencher et Vaugeois (2011) ou encore Gossage et Little (2015) pour des introductions à l'histoire du Québec et du Canada. Voir Mercier, Remysen et Cajolet-Laganière (2017) ainsi que Martineau, Remysen et Thibault (2022) pour la situation du français au Québec.

6. À cette époque, une *habitation* est un regroupement de quelques bâtiments entourés de jardins et protégés par des fossés et une palissade.

séance de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada réunie en 1792, la question du choix de la langue utilisée par les députés pour s'exprimer alimentera les tensions entre les deux groupes linguistiques. Après l'intervention de Londres, l'anglais est reconnu comme seule langue officielle, et le français accepté comme langue de traduction.

N'ayant accordé que des pouvoirs partiels à ses deux provinces canadiennes, Londres multiplie les refus aux demandes qui lui sont adressées par les assemblées du Haut et du Bas-Canada. En 1837-1838, la rébellion éclate et se solde, au Bas-Canada seulement, par la mort de 300 patriotes tués sur le champ de bataille, la pendaison de douze meneurs, la déportation d'une soixantaine de patriotes en Australie et des dizaines de fermes pillées et brûlées. Londres envoie au Canada un nouveau gouverneur général, John George Lambton, comte de Durham, qui recommandera l'union du Haut et du Bas-Canada, une immigration anglophone massive et, surtout, l'assimilation rapide des francophones :

[...] is this French Canadian nationality one which, for the good merely of that people, we ought to strive to perpetuate, even if it were possible? I know of no national distinctions marking and continuing a more hopeless inferiority. The language, the laws, the character of the North American Continent are English; and every race but the English (I apply this to all who speak the English language) appears there in a condition of inferiority. It is to elevate them from that inferiority that I desire to give to the Canadians our English character.⁷ (Durham, 1839 : 94)

Suivant les recommandations de lord Durham, Londres adopte l'Acte d'Union en 1840. Dès février 1841, celui-ci réunit les deux colonies en une seule, le Canada-Uni, et ne reconnaît que l'anglais comme langue officielle, à tout le moins jusqu'en 1848. Pour la première fois de leur histoire sur le continent, les francophones sont mis en minorité, démographiquement et politiquement, ce qui fera émerger un mouvement nationaliste (Roy, 1993). La création du Canada avec la Confédération de 1867, qui réunit trois colonies britanniques (le Canada-Uni – aujourd'hui l'Ontario et le Québec –, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse) scellera définitivement leur sort et ne fera qu'accentuer leur minorisation, d'autant plus que de nouvelles provinces anglophones se joindront au Dominion du Canada quelques années plus tard. Pendant ce temps, le gouvernement central fait peu de cas de la présence du français et plusieurs provinces prendront des mesures anti-françaises, notamment dans le domaine de l'éducation.

7. (traduction libre) « Cette nationalité canadienne-française est-elle celle que, pour le seul bien de ce peuple, nous devrions nous efforcer de perpétuer, même si cela était possible ? Je ne connais aucune distinction nationale marquant et prolongeant une infériorité plus désespérée. La langue, les lois, le caractère du continent nord-américain sont anglais ; et toute race, à l'exception des Anglais (j'applique cela à tous ceux qui parlent la langue anglaise), y apparaît dans un état d'infériorité. C'est pour les élever de cette infériorité que je désire donner aux Canadiens notre caractère anglais. »

3. Oscar Dunn, son enfance et ses années de collège

C'est le 14 février 1845, dans cette période trouble marquée par des tensions politiques importantes, que naît Oscar Dunn. Arrière-petit-fils d'un loyaliste écossais, il devient orphelin en 1851, à l'âge de 6 ans, alors que sa mère, Mathilde Beaudet, catholique et francophone, et son père, William Oscar Dunn, protestant et anglophone, meurent à quelques mois d'intervalle. Oscar et sa sœur Donalda, âgée de 4 ans, se trouvent au cœur d'une dispute entre leurs deux grands-pères qui réclament chacun la garde des enfants. Ceux-ci sont d'abord confiés à leur famille anglophone, puis l'affaire se règlera en cour en mars 1855 : Oscar et sa sœur Donalda seront adoptés par leur tante Odile, sœur de leur mère, et son mari, le notaire Louis Taché. La famille s'installe à Saint-Hyacinthe et en 1856, à l'âge de 11 ans, Oscar entre au séminaire de Saint-Hyacinthe où il restera huit ans.

C'est dans ce collège, considéré comme « un des hauts-lieux du patriotisme canadien-français de l'époque » (Savard, 2003), que Dunn forgera ses convictions en matière de religion, de nationalisme et de politique. Dunn y fait une rencontre significative : l'abbé François Tétreau, professeur de littérature et de rhétorique. Cet « intellectuel nationaliste influent auprès de la jeunesse » (Dufour et Hamelin, 2003) a l'habitude de réunir autour de lui ses élèves pour discuter des enjeux politiques de l'époque. Jusqu'à la fin de sa vie, Dunn entretiendra avec lui une correspondance où ils discuteront de littérature, de spiritualité et de patriotisme⁸. Au fil du temps, Tétreau deviendra un véritable père adoptif pour Dunn, qui écrit dans une de ses lettres : « Vous avez été pour moi un guide, un ami, plus que cela, un père. Un fils n'est-il pas reconnaissant envers son père ? » (lettre de Dunn à Tétreau, 23 juillet 1863, citée dans Provost, 1973 : 49).

Malgré sa santé fragile, Dunn s'implique activement dans la vie sociale du séminaire, notamment dans une association étudiante catholique et dans la milice du collège. Il se joindra à l'Académie Girouard qui réunit des jeunes intéressés par la littérature. C'est dans le cadre d'une des activités organisées par l'Académie que Dunn présente, en 1863, son premier discours (dont il reproduira le texte par la suite⁹) sur le thème de l'éducation, selon lui indispensable à la formation du sens civique et moral de ses concitoyens. Il y aborde plusieurs thèmes qui reviendront plus tard dans ses articles de journaliste, dont l'attachement à la patrie et le culte du passé :

8. La correspondance entre les deux hommes est partiellement conservée dans le Fonds abbé François Tétreau, aux archives du Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

9. Oscar Dunn a retranscrit manuellement le texte de son discours dans un cahier intitulé *Compositions académiques présentées à l'Académie Saint-Grégoire de Nazianze* (Dunn, 1863). C'est de ce manuscrit, disponible aux archives du Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe, que sont tirées les citations présentées ici.

Nos professeurs, tout en cultivant notre intelligence, tout en formant notre cœur, savent nous dire de rester fidèles aux traditions de nos Pères et de les conserver religieusement comme un dépôt précieux que nous devons transmettre dans toute son antique pureté. Ces traditions rappellent un passé glorieux, elles font vivre les hommes d'autrefois, elles ravissent dans nos cœurs l'amour de la patrie, ce sentiment, cette passion forte et noble qui inspire les héros et fait accomplir les actions sublimes. (Dunn, 1863 : 18)

Pour Dunn, cet « amour de la patrie » transmis à travers les générations, tout comme les sacrifices qu'il imposait, étaient rendus possibles grâce à la foi catholique :

Et savez-vous Messieurs, où nos pères puisaient ce sentiment de l'honneur et cette force des grandes choses ? Dans leur foi vive et sincère. La foi, pour nos héros canadiens, n'était qu'un côté de leur honneur chevaleresque. Lorsqu'ils conduisaient leurs armées aux combats, lorsqu'ils tombaient frappés au cœur sur les champs de victoire, le nom de Dieu¹⁰ s'échappait toujours de leurs lèvres mourantes en même temps que celui de leur Patrie¹¹. (Dunn, 1863 : 13)

4. Oscar Dunn, journaliste pour la presse conservatrice et religieuse

Intéressé par l'écriture, Dunn est rapidement attiré par le journalisme et devient « publiciste », c'est-à-dire journaliste spécialisé en affaires politiques. Après avoir collaboré pendant quelques années au *Courier de Saint-Hyacinthe*, acquis aux idées conservatrices (Beaulieu et Hamelin, 1973 : 181-183), Dunn en devient rédacteur en chef en 1866. Dans le premier éditorial qu'il signe à ce titre, il affirme son adhésion aux valeurs prônées par le journal, soit « [...] notre attachement invincible et sans réticences aux principes conservateurs, notre respect des traditions, des institutions, de la langue nationale, notre fermeté courtoise dans la lutte » (Dunn, 1866 : 2).

En 1868, à l'âge de 23 ans, Dunn séjourne près d'un an en France pour compléter sa formation de journaliste. Pendant ce temps, il est correspondant pour le journal montréalais *La Minerve*, qui adopte à l'époque une ligne éditoriale conservatrice (Beaulieu et Hamelin, 1973 : 55-58). Dunn est déçu par certains aspects de la France qu'il découvre, devenue laïque à la suite de la Révolution française. Le contrôle de la presse sous Napoléon III et l'ignorance des Français à propos du Canada choquent profondément l'homme qui fait alors preuve d'une étonnante indépendance d'esprit par rapport à la « mère-patrie » :

C'est ainsi qu'un pauvre Canadien, ébloui des splendeurs de Paris, se console de l'humble destinée de son pays, en croyant que rien n'est beau là où la liberté n'a point d'autels. Mes chers compatriotes, nous aurions tort de faire sans cesse acte d'humilité devant les étrangers ;

10. C'est Dunn qui souligne.

11. C'est Dunn qui souligne.

car si nous nous considérons, nous sommes de petite taille, si nous nous comparons, nous sommes très grands. (Dunn, 1868 : 2)

On trouvera plus tard, dans les idées que Dunn développera à propos de la langue de ses compatriotes, une indépendance similaire par rapport à la France et une fierté comparable pour la langue canadienne. Ce détachement de Dunn détonne d'autant plus qu'il s'agit d'une époque où l'élite canadienne-française, craignant l'assimilation à l'Amérique anglophone, invite ses compatriotes « à redevenir des Français » (Poirier, 2006 : 82).

Son séjour en Europe permet également à Dunn d'être reçu en audience par le pape Pie IX à Rome. Dunn retiendra de cette brève rencontre du 25 janvier 1869 une phrase du souverain pontife, à mi-chemin entre une recommandation et une bénédiction, phrase qui l'accompagnera toute sa vie et qu'il reproduira notamment en exergue du livre *Lectures pour tous*, publié en 1878 : « Vous êtes bon catholique ; soyez droit d'intention, et Dieu vous sauvera de toute erreur » (page liminaire non numérotée).

À son retour d'Europe, Dunn s'engage plus activement dans la vie publique, tout en poursuivant sa carrière de journaliste, notamment au *Courrier de Saint-Hyacinthe*, où il reprendra du service, à *La Minerve* et à *l'Opinion publique*, un journal à tendance libérale et nationaliste (Beaulieu et Hamelin, 1975 : 145-150). Il devient également copropriétaire de la *Revue canadienne*, engagée dans la conservation et la défense de l'héritage français et catholique des Canadiens français (Beaulieu et Hamelin, 1975 : 49-51). Les discours qu'il prononce et les articles qu'il signe à cette époque permettent de suivre l'évolution de sa pensée politique. Deux textes sont particulièrement significatifs : « Pourquoi nous sommes français », discours prononcé et publié en 1870 à la mémoire des Français tombés au combat lors de la guerre franco-prussienne, et « Nos gloires nationales », discours prononcé en 1874 à l'occasion de la fête nationale des Canadiens-français¹².

Le contraste entre ces deux discours, prononcés à quatre ans d'intervalle, est significatif de l'évolution de la pensée de Dunn. Dans le premier, Dunn explique à son auditoire les liens indéfectibles qui unissent toujours les Canadiens français à la France :

Oui, la France est encore notre patrie. Nous le sentons vivement aujourd'hui qu'elle subit la plus terrible des épreuves. [...] ses douleurs sont nos douleurs, et Dieu sait avec quelle impatience nous attendons le jour de son triomphe pour chanter l'hymne d'allégresse [...]. (Dunn, 1870 : 40)

Cette appartenance à la France, Dunn en fait même une décision raisonnée, un héritage des ancêtres qui permet la survie des Canadiens français en Amérique, et identifie leurs valeurs cardinales, la religion et la patrie :

12. Ces discours ont tous les deux paru dans *Dix ans de journalisme*, un recueil de textes publié par Dunn en 1876, et ils sont encore reproduits, en 1878, dans un autre recueil, *Lecture pour tous*.

[Nos pères] comprirent que s'ils sacrifiaient leur nationalité, ils renonçaient en même temps à toute mission sur ce continent, et que pour être quelque chose, pour représenter quelque chose ici, ils devaient continuer d'être Français. Devenir Anglais, c'était se mettre à la remorque des colonies voisines ; rester Français, c'était fonder une nation et devenir les mandataires de la France et de L'Église Catholique. (Dunn, 1870 : 30-31)

En même temps, Dunn exprime dans ses textes un « attachement aux institutions britanniques » (Dunn, 1870 : 15), ce qui ne l'empêche pas de considérer les Canadiens français comme un groupe national distinct :

Nul mieux que nous ne comprend la nécessité de la concorde entre les diverses nationalités qui se partagent le Canada, nul plus que nous ne la désire et favorise ; mais concorde ne signifie pas fusion. (Dunn, 1870 : 14)

Politiquement, nous sommes Anglais ; socialement, nous restons Français, ou plutôt, si l'on préfère ce mot, nous sommes, dans les affaires publiques, Anglais de tête et Français de cœur. (Dunn, 1870 : 16)

Si, dans le deuxième discours, Dunn glorifie toujours l'héritage français et honore les sacrifices faits par les « pères de la nationalité » (Dunn, 1876b : 29¹³), il insiste davantage sur l'indépendance de la nationalité canadienne-française, ce qui rappelle les propos qu'il avait déjà tenus en 1868, lors de son passage à Paris (et cités plus haut) :

Après la conquête nos pères ont montré un attachement inébranlable à leur nationalité, une foi constante en l'avenir [...] : ils ont fait souche de peuple, de nationalité française sur ce continent anglais, et il me semble que cette gloire est une des plus nobles qu'il soit possible d'envier. Gouverner un pays puissant et dont la grandeur est solidement assise depuis des siècles, est sans doute une tâche digne des ambitions élevées ; mais *faire une nation*¹⁴, attacher son nom à la naissance, au développement, à chaque progrès d'un peuple, voilà une fortune rare qui peut tenter les meilleurs génies. [...] Non-seulement [nos pères] ont-ils *conservé*¹⁵ la Nouvelle-France dans ses traditions, pendant que la Louisiane, l'Illinois, le Michigan devenaient anglais ; mais de plus ils ont *fondé*¹⁶ une nationalité qui va tous les jours s'affermissant et se développant. (Dunn, 1876b : 28-29)

Le contexte particulier dans lequel il prononce ces mots offre par ailleurs l'occasion à Dunn de réfléchir à haute voix à ce à quoi pourrait ressembler une nation française en Amérique du Nord. En effet, Dunn prend la parole lors du premier rassemblement francophone organisé à Montréal en juin 1874.

13. Nous citons ici le texte publié en 1876, soit deux ans après que le discours ait été prononcé par Dunn.

14. C'est Dunn qui souligne.

15. C'est Dunn qui souligne.

16. C'est Dunn qui souligne.

L'événement, abondamment couvert par la presse de l'époque (v. Ali-Khodja, Boudreau et Remysen, 2018), rassemble des associations canadiennes-françaises venant d'un peu partout en Amérique du Nord, y compris de l'Ouest canadien et des États-Unis où ont émigré de nombreux Canadiens français depuis le milieu du XIX^e siècle, attirés par les nouvelles industries qui s'y développent. Comme d'autres, Dunn souhaite que les forces vives de la nation canadienne-française se réunissent dans la province du Québec, réunion qu'il voit comme une nécessité à la survie de la nation :

Que de forces nous jetons à tous les vents ! Et quel surcroît de puissance nous aurions si nous étions tous agglomérés dans cette province de Québec, assez vaste pour contenir une grande nation, assez riche pour la nourrir ! Le fait de notre dissémination constitue pour nous le principal problème national. [...] Si vous étiez tous avec nous dans cette province, votre influence serait directe et immédiate sur le parlement.

Au fait, la question est de savoir si nous voulons, oui ou non, fonder un peuple indépendant. Si nous n'avons pas cette noble ambition, si nous consentons à tourner le dos à notre passé, si tous les travaux, les luttes et les souffrances de nos glorieux devanciers ne nous obligent pas en honneur, dispersons-nous, c'est bien ; promenons notre fortune dans tous les pays étrangers. Mais si nos regards portent plus haut, si nous voulons être quelque chose par nous-mêmes et pour nous-mêmes, et avoir une patrie qui soit réellement à nous, songeons-y, il faut serrer nos rangs, il faut nous grouper tous sur un même point de territoire. À cette condition-là seulement nous donnerons notre pleine mesure parmi les peuples, car la première condition d'existence nationale, c'est d'être localisé, fixé au sol. Une patrie est un domaine borné par une frontière ; choisissons la nôtre. (Dunn, 1876b : 30-31)

Les idées politiques de Dunn font preuve, encore une fois, d'une vision du Canada français indépendant, fier de lui-même et confiant en son avenir. Cette vision d'un Canada français fort et uni se reflète dans la façon dont il parle de sa langue.

5. Oscar Dunn, lexicographe : le *Glossaire franco-canadien* de 1880

Comme journaliste, Dunn est constamment interpellé par les questions de langue. En plus de se préoccuper de la défense et de la survie du français en Amérique – préoccupations intimement liées, comme nous l'avons vu, aux valeurs patriotiques et religieuses prônées par l'homme – il accorde une grande importance à la maîtrise du français écrit. Il n'hésite d'ailleurs pas à soulever dans ses articles publiés dans le *Courrier de Saint-Hyacinthe* les coquilles et les fautes contre le bon usage imprimées dans les journaux rivaux (v. Provost, 1973). Cette pratique est courante dans la presse de l'époque et sert souvent à discréditer les idées politiques des adversaires (v. Remysen, 2017). Mais du point de vue de la réflexion sur la langue, Dunn est connu par-dessus tout pour son *Glossaire franco-canadien*, un recueil de mots canadiens publié en 1880 dont l'orientation originale viendra bousculer la lexicographie canadienne-française de l'époque. Cette description de la langue des Canadiens français est l'aboutissement d'une réflexion identitaire qui mêle langue, culture, foi et patrie. D'un questionnaire qui aurait pu lui être personnel, il a fait un enjeu national.

Pour bien comprendre l'importance et l'originalité de cet ouvrage, il faut remonter aux débuts de la lexicographie canadienne-française qui se situent une quarantaine d'années plus tôt. Les tout premiers dictionnaires publiés au Québec constituent des recueils normatifs dont le but est de corriger la langue des Canadiens français, jugée de mauvais aloi (Poirier, 2008). Le genre est inauguré en 1841 par l'abbé Thomas Maguire, professeur au Séminaire de Québec et, comme Dunn, descendant d'immigrants loyalistes. Dans son *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française*, Maguire propose une compilation « des erreurs de langage particulières au Canada » (Maguire, 1841 : *Avertissement*, non paginé). Les prises de position normatives adoptées par l'auteur sont guidées par un principe unique, celui d'apprendre aux Canadiens à parler comme des Français. L'initiative de Maguire sera rapidement imitée par d'autres (Boucher-Belleville, 1855 ; Gingras, 1860 ; Caron, 1880 ; Manseau, 1881 ; Lusignan, 1890 ; Rinfret, 1896) et marque le début d'un mouvement puriste qui reflète bien l'insécurité linguistique qui s'empare de l'élite canadienne-française à l'époque. L'essor que connaîtra la lexicographie prescriptive dès la fin du XIX^e siècle, malgré ses visées de réhabiliter le français des Canadiens, ne fera qu'alimenter cette insécurité. Son influence est d'autant plus néfaste que les auteurs des recueils de fautes ne sont pas toujours très méticuleux dans leur approche : ils critiquent dès le moindre soupçon d'incorrection et ils montent aux barricades dès la moindre ressemblance avec l'anglais.

Le malaise qui s'empare de l'élite surgit au moment même où celle-ci, après une période de relatif isolement qui avait suivi la Conquête britannique, renoue avec la France et se met à la fréquenter plus régulièrement. Ces contacts renouvelés avec les Français débouchent sur le constat que la langue utilisée de part et d'autre de l'Atlantique n'est plus tout à fait la même, ce qui inquiète l'élite canadienne. Comment, en effet, défendre une langue qui a la réputation de ne pas être du « vrai » français ? L'insécurité linguistique de l'élite se développe d'autant plus rapidement qu'elle est alimentée par un préjugé tenace et bien répandu dans la communauté anglophone, convaincue que les Canadiens parlent une langue imparfaite, qualifiée de *French Canadian Patois*, et jugée peu prestigieuse comparativement au *Parisian French* (Bouchard, 1990, 2002). On sait en effet à quel point le mot *patois* est dépréciatif et véhicule l'idée que ceux et celles qui le parlent manquent d'éducation et de culture.

Dunn s'opposera vigoureusement à ce mythe du *French Canadian Patois* entretenu par les Anglo-Canadiens et les Américains de l'époque. Dans « Notre "patois" », texte qu'il publie en 1874 dans *L'Opinion publique*, il reprochera aux journaux étrangers de diffuser l'idée que les Canadiens parlent un vieux patois normand :

Ce patois normand est absolument ignoré au Canada. Tous les Canadiens-Français parlent la même langue française [...] sans mélange d'aucuns des nombreux patois qui existent en France. (Dunn, 1874 : 1)

Dunn défend plutôt l'idée que la « langue canadienne est beaucoup plus pure que celle du paysan français », tout en admettant qu'elle contient certaines incorrections, notamment en ce qui concerne l'accent, dont la « classe instruite, surtout depuis quelques années, se défait », ou encore « certains

mots anglais écorchés ou traduits à moitié » (Dunn, 1874 : 1). Quelques années plus tard, il reviendra sur le sujet dans « À propos du “patois canadien” ». Ce texte, qui présente une réflexion plus substantielle sur le sujet, montre bien que Dunn est toujours irrité par les faussetés qui circulent à propos de la langue de ses compatriotes :

[Certains écrivains étrangers] se plaisent à dire que nous parlons le patois normand et citent pour le prouver des mots qu'ils ont entendus chez nos *habitants*, mais que ceux-ci ne comprendraient pas s'ils leur étaient répétés. (Dunn, 1876c : 262)

C'est donc une véritable tentative de réhabilitation du français canadien que Dunn entreprend lorsqu'il publie son *Glossaire* en 1880. Certes, cet ouvrage est un produit de son époque et Dunn ne s'affranchit pas entièrement de la perspective normative, comme en fait foi le sous-titre de son ouvrage, *Vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*. Mais contrairement à ses prédécesseurs puristes, Dunn ne jette pas par-dessus bord l'ensemble des particularités linguistiques des Canadiens : il cherche plutôt à « montrer la vraie nature des fautes que nous commettons » (Dunn, 1880 : xvi). En d'autres mots, il fait preuve de davantage de circonspection au sujet du bon usage et il se garde de condamner des expressions aux apparences empruntées à l'anglais, mais en réalité tout à fait françaises :

Quant à nos anglicismes véritables, on en exagère le nombre ; on met au compte de l'anglais bien des mots, bien des locutions qui nous sont venus directement de Bretagne et de Normandie, ou qui appartiennent au vieux langage. Citons comme exemple le mot *Acertainer*. Il appelle le sourire sur nos lèvres, nous le prenons pour une francisation de l'anglais *To ascertain* ; mais, de fait, c'est le contraire qui est la vérité. François I^{er}, dans une lettre au parlement de Paris, datée du 9 avril 1526, disait : « Et parce que nous sommes duement *acertenés* que, etc. ». (Dunn, 1880 : xv)

Ce qui est toutefois plus frappant encore, c'est que Dunn exprime dans son *Glossaire* un parti pris favorable à l'existence de certains canadianismes et, surtout, il refuse de souscrire au principe que les dictionnaires français sont les seules autorités en la matière (v. Vincent, 2022) : « On se demande tout d'abord s'il se peut qu'une locution canadienne, non sanctionnée par l'Académie, soit bonne. Je tiens pour l'affirmative » (Dunn, 1880 : xx).

Les emplois canadiens légitimés par Dunn appartiennent à deux catégories : d'une part, il trouve tout à fait normal que les Canadiens français aient formé des mots qui désignent des réalités proprement canadiennes : « la France, ignorant la chose n'a pu nous fournir le mot : nous l'avons donc créé, c'était notre droit » (Dunn, 1880 : xx) ; de l'autre, il souligne le fait que bon nombre de mots utilisés au Canada, malgré leur absence des dictionnaires français, n'en sont pas moins d'origine française puisqu'« ils appartiennent à quelque patois » (Dunn, 1880 : xix) ou sont attestés dans l'histoire du français, tout en étant sortis de l'usage français contemporain. Pour tous ces mots d'origine dialectale, dont Dunn se met à retrouver systématiquement les traces dans les glossaires régionaux publiés en

France (v. Mercier, 1996), Dunn revendique « leur droit de cité chez nous » (Dunn, 1880 : xxiii). C'est que ces mots sont, pour lui, investis d'une valeur identitaire particulière en ce qu'ils évoquent les origines des ancêtres canadiens, ce qui n'est pas sans rappeler le culte du passé que Dunn met souvent de l'avant dans ses écrits à caractère patriotique, comme nous l'avons vu. Ils établissent la filiation entre le Canada, perçu comme « une *province française* » (Dunn, 1880 : xix) et l'ancienne métropole où la patrie puise ses sources :

En France, on aimera sans doute à retrouver au sein de nos populations ces vieilles locutions qui datent de Montaigne et de Rabelais, tous ces mots du pays normand, breton, picard, berrichon, qui ne sont pas sanctionnés par l'Académie, mais qui n'en sont pas moins de provenance française. Toutes ces expressions prouvent notre origine ; elles sont autant de certificats de nationalité. (Dunn, 1880 : xx)

Quelques exemples permettront d'illustrer les propos tenus par Dunn dans son ouvrage et montrent comment il envisage la présentation des mots en usage au Canada :

Bin. Pour *Bien*. Faute de prononciation très commune même en France.

Blackaille. Pop. Angl. *Black-eye*. Œil *poché*, œil *au beurre noir*. On va jusqu'à dire : Il a reçu une blackaille sur le nez.

Blasphémer. « Il m'a blasphémé ». Ctre de la Fr. Outrager en jurant. (Dunn, 1880 : 22)

Si Dunn présente *bin* comme une prononciation fautive, il indique surtout que cette faute est aussi courante en France. Cette précision a deux effets : en plus de confirmer que la langue des Canadiens français est bien du français, elle permet de souligner que les Français aussi commettent des erreurs de prononciation, et que ce n'est donc pas une spécificité canadienne. L'article *blackaille* présente quant à lui une graphie francisée de l'emprunt *black-eye*. Dunn mentionne la forme anglaise, donne les équivalents français, et indique que cet emploi peut connaître une extension de sens qui prouve que certains Canadiens français utilisent ce mot sans en connaître le sens d'origine et donc sans parler anglais. Que l'on puisse recevoir « une blackaille sur le nez » et que le mot soit au féminin démontrent en effet que le mot *œil* n'est pas présent pour certains locuteurs. La critique est ici très ténue, surtout lorsqu'on la compare à ce qu'on trouve dans les recueils puristes de l'époque¹⁷. Enfin, dans l'article *blasphémer*, Dunn donne d'abord un exemple (« Il m'a blasphémé »), puis indique la région de France qui partage cet emploi avec les Canadiens (Centre), et termine par la définition. Il en justifie donc l'emploi en retraçant sa présence dans un parler régional français, ce qui est une caractéristique importante de son glossaire.

17. À titre de comparaison, Rinfret (1896 : 30) ne francise pas la graphie de ce mot et le qualifie de « terme anglais trop usité ».

Dunn défend aussi certaines créations canadiennes, notamment celles qui permettent de désigner des pratiques culturelles significatives ou de nommer des réalités pour lesquelles il n'existait à l'époque aucun autre emploi en français :

Entailler. Can. Opération qui consiste à faire une entaille à une [*sic*] érable et à lui poser une goudrelle (v. ce mot), au moyen de laquelle l'eau qui suinte de l'arbre tombera dans une auge ou un vase placé au pied. Nous disons absolument : « Entaillez-vous cette année ? » pour Vous proposez-vous de faire du sucre ? V. *Sucrierie*. (Dunn, 1880 : 75)

Nous sommes ici dans le vocabulaire de l'acériculture, spécialité canadienne-française, et Dunn prend soin de faire des liens analogiques avec d'autres mots de ce vocabulaire, comme *goudrelle* ou *sucrierie*. En plus d'indiquer, au moyen de l'abréviation « Can. », l'origine canadienne de cet emploi, il se permet d'utiliser le pronom *nous* pour accentuer le sentiment d'appartenance et la complicité entre les lecteurs et l'auteur, contrevenant ainsi à la règle de la neutralité habituellement respectée dans les articles lexicographiques.

Ce n'est pas le seul type de contravention que commet Dunn dans ses articles. Par exemple, défendant dans l'article *carré* cet emploi que les Canadiens préféreraient à son équivalent *square*, anglicisme utilisé en France, il écrira : « Continuons donc à dire le Carré Viger, le Carré de la Place-d'Armes. Il sera toujours temps de dire *Square* lorsque nous irons à Paris » (Dunn, 1880 : 34). Consciemment ou inconsciemment, c'est donc à une véritable opération de réhabilitation du français en usage au Québec à laquelle se livre Dunn dans son glossaire. Il remet également en question les usages français, particulièrement les usages parisiens, contestant ainsi une hiérarchie à laquelle se soumettaient généralement ses contemporains.

6. Conclusion

Descendant de loyaliste, Oscar Dunn aurait pu naturellement hériter de la langue et de la religion du conquérant britannique. La justice d'abord, qui le confie à la branche Beudet de sa famille, et ensuite son éducation au Séminaire de Saint-Hyacinthe, feront plutôt de lui un fervent défenseur des francophones en terre d'Amérique ainsi que de la « foi [catholique], si intimement liée à la nationalité » (Dunn, 1863 : 22). Malgré ses positions conservatrices et traditionnalistes, Dunn n'en demeure pas moins un homme avant-gardiste pour le regard qu'il porte sur la langue des Canadiens français, et plus largement sur le destin et la grandeur de ceux-ci comme peuple distinct en Amérique du Nord. Dunn ne semble en effet pas touché par les inquiétudes de ses contemporains – nombreux à l'époque à dénoncer la piètre qualité de la langue des Canadiens –, pas plus que par leur insécurité linguistique montante et par leur crainte de l'assimilation. Confiant en la légitimité du français en usage au Québec, qu'il n'inféodera jamais au français de Paris, il a ouvert la voie à d'autres lexicographes qui, du XIX^e siècle à aujourd'hui, ont eu à cœur de décrire leur variété de français plutôt que de la critiquer et de chercher à en bannir toute spécificité. La légitimation de la langue canadienne, à

laquelle Dunn croit fermement, rappelle à bien des égards l'indépendance d'esprit dont il témoigne à l'endroit de la France, cette « mère-patrie » vénérée par tant de ses contemporains, et qui l'amène à embrasser l'idée d'une nation française en territoire d'Amérique. En outre, par l'accent qu'il a mis sur les origines des canadianismes, Dunn a contribué à établir une question de recherche, celle des origines du français canadien, qui continuera à orienter des travaux menés en linguistique après lui. Si la deuxième édition projetée de l'ouvrage, qui devait en augmenter considérablement le contenu, n'a jamais vu le jour¹⁸, le *Glossaire franco-canadien* n'en a pas moins marqué une étape décisive dans le développement de la lexicographie québécoise et nous pouvons à juste titre reconnaître Oscar Dunn « comme celui qui a ouvert la voie à la lexicographie descriptive et historique » (Mercier, 1996 : 240) au Québec.

18. Dans un texte publié le 3 février 1885, soit deux mois avant sa mort, dans le journal *La Patrie*, Dunn mentionne qu'il publiera une seconde édition : « Voici ce qu'on lira, si l'on ne me dit pas que j'ai tort, dans la seconde édition du *Glossaire franco-canadien* que je publierai bientôt ».

Références bibliographiques

- Ali-Khodja, Mourad, Annette Boudreau et Wim Remysen (2018), « Langues, idéologies et politique : regards croisés sur les discours de presse au Québec et en Acadie (1867-1912) », dans France Martineau, Annette Boudreau, Yves Frenette et Françoise Gadet (dir.), *L'Amérique française : langues, frontières et idéologies*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 429-469.
- Asselin, Claire et Anne McLaughlin (1994), « Les immigrants en Nouvelle-France au XVII^e siècle parlent-ils français ? », dans Raymond Mougéon et Édouard Beniak, *Les origines du français québécois*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, p. 101-130.
- Beaulieu, André et Jean Hamelin (1973), *La presse québécoise des origines à nos jours, 1764-1859*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Beaulieu, André et Jean Hamelin (1975), *La presse québécoise des origines à nos jours, 1860-1879*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Bouchard, Chantal (1990), « Contes et légendes du Canada français : le mythe du French Canadian Patois, 1862-1970 », *Bulletin de l'Association canadienne de linguistique appliquée*, vol. 12, n° 1, p. 67-90.
- Bouchard, Chantal (2002), *La langue et le nombril : une histoire sociolinguistique du Québec*, Montréal, Fides.
- Boucher-Belleville, Jean-Philippe (1855), *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes les plus ordinaires en ce pays, avec le mot propre ou leur signification*, Montréal, Imprimerie de Pierre Cérat.
- Caron, Napoléon (1880), *Petit vocabulaire à l'usage des Canadiens-français*, Trois-Rivières, Journal des Trois-Rivières.
- Dufour, Pierre et Jean Hamelin (2003), « Mercier, Honoré », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval/University of Toronto, disponible sur https://www.biographi.ca/fr/bio/mercier_honore_12F.html. [Page consultée le 31 juillet 2024.]
- Dunn, Oscar (1863), « De l'influence de l'éducation sur le caractère de l'homme », *Compositions académiques présentées à l'Académie Saint-Grégoire de Nazianze*, vol. 11-22, Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe, manuscrit CH001/S10/SS10/SSS2/D4.
- Dunn, Oscar (1866), « Aux lecteurs », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 5 juin 1866.
- Dunn, Oscar (1868), « Correspondance parisienne... », *La Minerve*, 6 août 1868.
- Dunn, Oscar (1970), *Pourquoi nous sommes français*, Montréal, Presses à vapeur de La Minerve.
- Dunn, Oscar (1874), « Notre "patois" », *L'Opinion publique*, 15 janvier 1874.
- Dunn, Oscar (1876a), *Dix ans de journalisme : mélanges*, Montréal, Duvernay, frères & Dansereau.
- Dunn, Oscar (1876b), « Nos gloires nationales », *Dix ans de journalisme : mélanges*, Montréal : Duvernay frères & Dansereau, p. 25-34.

- Dunn, Oscar (1876c), « À propos du “patois canadien” », *Dix ans de journalisme : mélanges*, Montréal, Duvernay frères & Dansereau, p. 259-278.
- Dunn, Oscar (1878), *Lecture pour tous*, Québec, Imprimerie de Léger Brousseau.
- Dunn, Oscar (1880), *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*, Québec, Imprimerie A. Côté et cie.
- Dunn, Oscar (1885), « Le mot “Chouayen” », *La Patrie*, 3 février 1885.
- Durham, John George Lambton (1839), *Report on the affairs of British North America*, London, disponible sur <https://primarydocuments.ca/wp-content/uploads/1839/01/Durham-Report.pdf>. [Page consultée le 31 juillet 2024.]
- Gingras, Jules-Fabien (1860), *Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents*, Québec, E. R. Fréchette.
- Gossage, Peter et Jack I. Little (2015), *Une histoire du Québec : entre tradition et modernité*, Montréal, Hurtubise. [Titre original : *An illustrated history of Quebec : tradition and modernity*, Don Mills (Ontario), Oxford University Press Canada, 2012.]
- Lacourcière, Jacques, Jean Provencher et Denis Vaugeois (2011), *Canada-Québec : synthèse historique, 1534-2010*, Québec, Septentrion.
- Lamonde, Yvan (2001), *Allégeances et dépendances : l'histoire d'une ambivalence identitaire*, Québec, Nota Bene.
- Lusignan, Alphonse (1890), *Fautes à corriger : une chaque jour*, Québec, C. Darveau.
- Maguire, Thomas (1841), *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge, et suivi d'un Recueil de locutions vicieuses*, Québec, Fréchette & Cie.
- Manseau, Joseph-Amable (1881), *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada avec leur correction suivi d'un Dictionnaire canadien*, Québec, J. A. Langlais.
- Martel, Marcel et Martin Pâquet (2010), *Langue et politique au Canada et au Québec : une synthèse historique*, Montréal, Boréal.
- Martineau, France, Wim Remysen et André Thibault (2022), *Le français au Québec et en Amérique du Nord*, Paris, Éditions Ophrys.
- Mercier, Louis (1996), « L'influence de la lexicographie dialectale française sur la lexicographie québécoise de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, » dans Thomas Lavoie (dir.), *Français du Canada – Français de France, Actes du quatrième colloque international de Chicoutimi, Québec, du 21 au 24 septembre 1994*, Tübingen, Max Niemeyer, p. 239-255.
- Mercier, Louis, Wim Remysen et Hélène Cajolet-Laganière (2017), « Québec », dans Ursula Reutner (dir.), *Manuel des francophonies*, Berlin, De Gruyter, p. 277-310.
- Poirier, Claude (1994), « La langue parlée en Nouvelle-France : vers une convergence des explications », dans

- Raymond Mougeon et Édouard Beniak (dir.), *Les origines du français québécois*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, p. 237-273.
- Poirier, Claude (2006), « Les fondements historiques de la conscience linguistique des Québécois », dans Giovanni Dotoli (dir.), *Canada : le rotte della libertà. Atti del Convegno internazionale Monopoli, 5-9 ottobre 2005*, Fasano, Schena editore, p. 77-85.
- Poirier, Claude (2008), « Entre dépendance et affirmation : le parcours historique des lexicographes québécois », dans Monique C. Cormier et Jean-Claude Boulanger (dir.), *Les dictionnaires de la langue française au Québec, de la Nouvelle-France à aujourd'hui*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 13-60.
- Provost, Guy (1973), *Oscar Dunn, sa vie, son œuvre*, thèse de doctorat, Québec, Université Laval.
- Provost, Guy (2003), « Dunn, Oscar », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 11, Université Laval/University of Toronto, disponible sur www.biographi.ca/fr/bio/dunn_oscar_11F.html. [Page consultée le 31 janvier 2018.]
- Remysen, Wim (2017), « “La science des mots n'est pas forte à la Minerve et au Canada” : l'idéologie du standard et le pouvoir de la norme dans le journal montréalais *Le Pays* (1852-1871) », dans Paola Puccini et Isabelle Kirouac Massicotte (dir.), *Langue et pouvoir*, Bologna, I Libri di Emil, p. 13-33.
- Rey, Alain (2008), *Le français, une langue qui défie les siècles*, Paris, Gallimard.
- Rinfret, Raoul (1896), *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française*, Montréal, Cadieux & Delorme.
- Roy, Fernande (1993), *Histoire des idéologies au Québec aux XIX^e et XX^e siècles*, Montréal, Boréal.
- Savard, Pierre (2003), « Tardivel, Jules-Paul », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 13, Université Laval/University of Toronto, disponible sur https://www.biographi.ca/fr/bio/tardivel_jules_paul_13F.html. [Page consultée le 31 juillet 2024.]
- Vincent, Nadine (2022), « *Le glossaire franco-canadien* d'Oscar Dunn : reproches d'un lexicographe québécois du 19^e siècle à une France oubliée », dans Gerardo Acerenza, Marco Modenesi et Myriam Vien (dir.), *Regards croisés sur le Québec et la France*, I libri di Emil, p. 9-26.